

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1909-1910.

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 4 MAI 1910.

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

1. 307.

Les sieurs Dardenne, Colaert et consorts, employés inférieurs du service actif des douanes de la province de Hainaut, exposent itérativement leur pénible situation et préconisent diverses mesures tendant à l'amélioration de l'état de choses actuel.

Même pétition des sieurs Van Windekeers, Vielard et consorts, employés inférieurs des douanes de la province d'Anvers.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

2. 366.

Le Conseil communal de Bierbeek émet le vœu de voir modifier la loi sur les expropriations en stipulant :

1° Que les terrains et immeubles seront évalués par deux experts nommés par le tribunal du ressort, d'un délégué de l'administration qui a ordonné les travaux, et de l'auteur des plans ;

2° Qu'il soit tenu compte non seulement du dommage causé, mais aussi de la plus-value.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

3. 339. Le Conseil communal d'Alost émet le vœu de voir relier directement la Dendre au Bas-Escaut, entre Denderbelle et Baesrode, et de voir soumettre ce projet à une étude approfondie par les fonctionnaires compétents de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Même pétition des Conseils communaux d'Overboulaere, Strythem, Appel terre-Eychem, Nederboulaere, Nieuwenhove, Herdersem, Grimmingen, Pamel, Denderleeuw, Nederhasselt, Erembodegem, Idegem, Mespelaere, Grammont, Ninove, Teralphene, Aspelaere, Moorsel, Santbergen, Wieze, Gysegem, Onkerzele, Denderhautem, Iddergem, Moerbeke, Meerbeke, Liedekerke et Hofstade.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics et dépôt sur le Bureau pendant la discussion du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1910.

4. 116. Par pétition datée de Tournai, le sieur Dupont, officier retraité, se plaint itérativement d'avoir été pensionné en violation de la loi et prie le Sénat de lui accorder une indemnité.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

5. 117. Par pétition datée de Ninove, les sieurs Verpelen, Baeyen et consorts, membres du personnel enseignant moyen et primaire, en activité de service ou pensionnés, exposent que les professeurs et instituteurs sont exclus du bénéfice de la loi du 10 janvier 1886, qui a relevé le maximum des pensions civiles.

Les pétitionnaires estiment qu'il conviendrait de relever, en faveur des instituteurs primaires, dans la liquidation de leurs pensions, le coefficient de 1/55 à 1/50.

En ce qui concerne le maximum des pensions, ils demandent à être traités sur un pied d'égalité avec les autres fonctionnaires de l'État.

Mêmes pétitions de membres du personnel enseignant moyen et primaire datées de Dison, Celles, Ougrée, Virton, Thy-le-Château, Bruges, Trois-Ponts, Looz-la-Ville, Bastogne et Péruwelz.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

6. 316. Le nommé François Mayné, détenu à la prison de Saint-Gilles, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

7. 365. Les président et secrétaire de la Chambre de commerce de l'arrondissement d'Ostende appellent la bienveillante attention du Sénat sur l'ordre du jour ci-après du Comité permanent de cette association :

« La Chambre de commerce d'Ostende, regrettant l'attitude de la Chambre des Députés et du Sénat français, qui, sans tenir compte des griefs des industriels et des négociants belges, ont, par leurs votes, accentué les lois douanières protectionnistes ;

» Ayant pris connaissance du projet du Gouvernement, projet qui constitue une orientation protectionniste ;

» Conclut que toute aggravation des droits de douane augmente le coût de l'existence ; que les droits protectionnistes proposés, étant applicables à tous les pays, provoqueront les réclamations de nations autres que la France, nations que nos relations commerciales commandent de ménager ;

» Fidèle aux principes de la liberté commerciale, proteste contre toute augmentation de droits à l'entrée. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

8. 354. Les président et secrétaire général de la Fédération nationale des employés communaux soumettent au Sénat des observations sur certaines dispositions du projet de loi modifiant les lois électorales (confection des listes électorales et opérations de l'élection).

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

9. 353. Par pétition datée de Seraing, le sieur Vanassche, ancien ouvrier mineur, sollicite une pension.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
10.	355.

Le Conseil communal d'Audegem émet le vœu de ne point voir modifier le cours de la Dendre canalisée, mais qu'il serait désirable de déverser les eaux, sur la rive droite de la Dendre, dans de larges fossés débouchant au Bas-Escaut.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

11.	356.
-----	------

Les président et secrétaire de la Chambre de commerce de Bruxelles (Union syndicale) adressent au Sénat les procès-verbaux des deux séances que cette association a consacrées à la discussion des mesures douanières proposées par le Gouvernement.

Les pétitionnaires demandent de réserver un accueil favorable à l'ordre du jour voté par le Comité central de cette association et aux vœux ci-après qu'il contient :

« 1° De voir le Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce repousser toutes les propositions protectionnistes qui lui seraient soumises;

» 2° En outre, de voir le Gouvernement belge établir sans retard un tarif minimum avec de nombreuses spécialisations;

» Le tarif maximum constituerait dès lors pour notre pays un tarif de défense ou de négociations, tout en consacrant le principe de la libre entrée des matières premières nécessaires à l'industrie. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

12.	357.
-----	------

Les président et secrétaire général de « L'Union syndicale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers de l'agglomération bruxelloise » exposent que cette association, réunie en assemblée générale extraordinaire le 1^{er} avril 1910, décide à l'unanimité « de protester énergiquement contre la majoration de droits proposée par le Gouvernement ;

» De prier respectueusement le Parlement belge de ne pas modifier le tarif douanier actuel ;

» Émet le vœu :

» Que des traités de commerce entre la Belgique et des nations ayant avec elle des relations commerciales et industrielles aussi considérables et aussi suivies que

Numéros
d'ordre.Numéros
du registre des
pétitions.

l'Allemagne, l'Angleterre et la France, soient conclus et assurent aux affaires la stabilité qui leur manque actuellement. »

Les pétitionnaires attirent l'attention du Parlement sur les considérations qui ont motivé leur ordre du jour ci-dessus, et qui sont exposées dans leur requête.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre des Affaires étrangères.

13. 325. Les président et secrétaire général de la Fédération des avoués de Belgique exposent qu'ils appuient la requête de la Chambre de discipline des avoués près le tribunal de première instance de Bruxelles, tendant à obtenir l'exonération du droit de patente ou tout au moins un dégrèvement de ce droit.

Les pétitionnaires demandent que la mesure préconisée soit étendue à tous les avoués du pays, les raisons invoquées par leurs confrères de Bruxelles existant également pour ceux de province.

Même pétition des président et secrétaire de la Chambre des avoués de Charleroi.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

14. 360. Le nommé Pierre Meuter, détenu à la prison centrale de Louvain, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

15. 361. Le Conseil communal de Pâturages émet le vœu de voir la présente Législature voter la proposition de loi, présentée par M. Alfred Defuisseaux, établissant une pension en faveur des vieux mineurs.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros des
pétitions.

16. 363. Par pétition datée de Bulscamp, les président et secrétaire des pêcheurs à la ligne « Eendracht » prient le Sénat de modifier la loi sur la pêche fluviale afin d'empêcher la pratique — contraire aux stipulations de la loi — qui consiste à donner en location toutes les parties de l'Yser, au détriment des nombreux pêcheurs de Dixmude et des environs.

Les pétitionnaires demandent que la partie de l'Yser comprise entre Dixmude et Nieupoort soit réservée aux amateurs munis du permis de pêche réglementaire.

Mêmes pétitions de pêcheurs à la ligne datées de Dixmude, Caeskerke, Stuyvekenskerke, Furnes, Oostkerke, Adinkerke, Beerst.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

17. 345. Les sieurs Maqua, Henry et consorts, ouvriers bûcherons à Corbion, demandent l'intervention du Sénat pour que la loi, tendant à imposer les ouvriers belges travaillant en France, ne soit pas votée.

Cette loi, disent les pétitionnaires, serait cause de la ruine des ouvriers du canton de Bouillon et surtout des bûcherons de Corbion.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

18. 350. Au nom des officiers retraités, résidant dans la Flandre orientale, le major retraité De Smet appelle la bienveillante attention du Sénat sur la question des pensions militaires, qui sont maintenues dans un état d'infériorité vis-à-vis des pensions civiles, malgré les justes revendications reproduites, à maintes reprises, par les officiers retraités.

Ceux-ci ne sollicitent pas un régime de préférence, ils demandent simplement à être pensionnés d'après les mêmes bases que les fonctionnaires de l'ordre civil.

Même pétition du lieutenant général Lemaire, au nom de la Société générale des officiers retraités, à Bruxelles.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
19.	351.

M. Hubert Marcq, architecte, à Bruxelles, transmet au Sénat un exemplaire de sa brochure concernant la transformation de la gare du Luxembourg et de ses abords, avec prière de prendre en considération son projet et de l'appuyer auprès des autorités compétentes.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

20.	352.	Les sieurs Van Maasen, Massot et consorts, délégués des Associations des débitants de boissons du pays, protestent énergiquement contre le vote du Sénat, qui exclut les cabaretiers de l'élection et de l'éligibilité des Conseils de Prud'hommes.
-----	------	---

DÉCISION :

Dépôt sur le Bureau pendant la discussion du projet de loi sur les Conseils de Prud'hommes.

21.	343.	Les président et secrétaire de la « Vlaamsche Wacht », à Anvers, demandent qu'à l'avenir la présidence du Sénat soit dévolue à un membre possédant la connaissance des deux langues nationales.
-----	------	---

DÉCISION :

Ordre du jour.

22.	251.	Les sieurs Devolder, Schiffer et consorts prient les Chambres législatives de voter à bref délai une loi décrétant l'obligation pour les parents de donner ou de faire donner, dans la famille ou dans l'école de leur choix, l'instruction primaire à leurs enfants.
-----	------	---

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

23.	341.	Les sieurs Frénay et Joseph Motte, respectivement président et secrétaire des « Anciens normaliens », section cantonale liégeoise de la Fédération nationale des instituteurs belges :
-----	------	--

« Attirent l'attention du Sénat sur la haute valeur morale de la conception du pacifisme et sur la nécessité de faire entrer dans l'éducation les idées de fraternité internationale, de paix et d'arbitrage international,

» Et se permettent de signaler que l'école nationale, par divers moyens, peut travailler à l'éducation paci-

fiste des élèves. L'un de ces moyens serait la célébration dans l'école, par des exercices appropriés, de deux fêtes :

La fête de la Paix, le 22 février ;

La fête de la Justice internationale, le 18 mai.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

24. 344. Les sieurs Bisquet et Minard, respectivement président et secrétaire général de la Fédération nationale des receveurs communaux, prient la Législature de prendre en sérieuse considération la proposition de loi de M. Versteylem relative au traitement des receveurs communaux.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

25. 346. Les sieurs Vertongen, Roulez et consorts font part au Sénat de ce que le XII^e Congrès national annuel des étudiants libéraux, tenu le 6 mars 1910 : « exprime le vœu de voir les Chambres saisies d'un projet de revision de la loi du 15 juillet 1849, accordant plus d'autonomie aux facultés, dans l'intérêt même de l'enseignement supérieur. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

26. 368. Le Conseil communal d'Eugies émet le vœu de voir les Chambres législatives solutionner au plus tôt la question des pensions ouvrières, en accordant 1 franc par jour aux divers travailleurs âgés de 65 ans.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

27. 369. Les sieurs Roger et Collée, respectivement président et secrétaire de l'Association générale neutre des employés de la province de Liège, prient le Sénat d'examiner bientôt la proposition de loi, déposée à la Chambre le 6 mai 1908 par MM. Franck et consorts, concernant les employés et commis.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Le Président,
Earon DE FAVEREAU.